

**PLAN PARTICULIER DE GESTION DE LA RÉSERVE NATURELLE DOMANIALE
« MÉANDRE DE L'OURTHE DE BOHON » À BARVAUX (DURBUY)**

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du

Le Ministre-Président

La Ministre de la Nature

Elio DI RUPO

Céline TELLIER

CADRE 1 : RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

HISTORIQUE DE LA RÉSERVE NATURELLE DOMANIALE

Nouvelle réserve naturelle domaniale

APPELLATION	CANTONNEMENT RESPONSABLE
Réserve naturelle domaniale « Méandre de l'Ourthe de Bohon »	Département de la Nature et des Forêts Direction de Marche-en-Famenne Cantonnement de Marche-en-Famenne Rue du Carmel, 1 6900 MARCHE-EN-FAMENNE
PROPRIETE	COMMISSION CONSULTATIVE DE GESTION
Région wallonne	CCGRND de Marche c/o Direction de Marche Rue du Carmel, 1 (2e étage) 6900 MARCHE-EN-FAMENNE

PARCELLES CADASTRALES ET SURFACE

Surface cadastrale totale : 3 ha 32 a 68 ca

Liste des parcelles cadastrales : voir en annexe

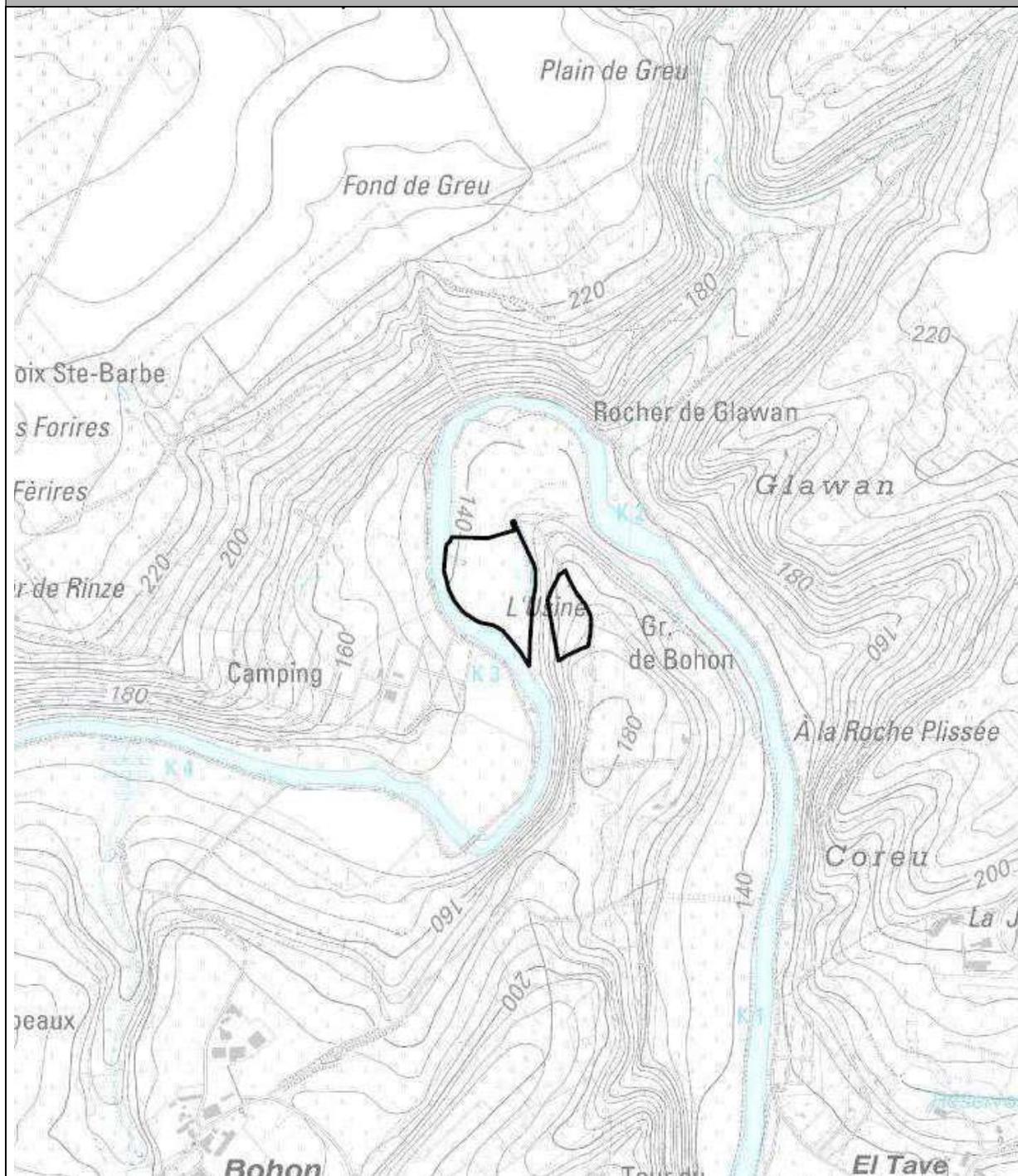
CADRE 2 : LOCALISATION DE LA RÉSERVE NATURELLE DOMANIALE

PLANCHE IGN : 55 / 1 N

CADRE 3 : ASPECTS BIOLOGIQUES

FLORE ET HABITATS REMARQUABLES

Le site est constitué de 2 prairies achetées par la Région wallonne en 2002 et 2004 en vue de préserver l'environnement naturel et bocager à proximité de la Grotte de Bohon, cavité souterraine d'intérêt scientifique (CSIS) utilisée comme site d'hibernation mais aussi en période de reproduction par plusieurs espèces de chauves-souris. Ces prairies sont aussi un terrain de chasse pour ces mammifères en période estivale.

Les 2 prairies sont reprises dans le site Natura 2000 BE34003 « Vallée de l'Ourthe entre Hotton et Barvaux-sur-Ourthe ».

La prairie de liaison (UG5) occupe une partie de la plaine alluviale en bordure de l'Ourthe. Si elle ne présente pas d'intérêt particulier au niveau de la flore, elle est en revanche en partie cernée par la ripisylve ainsi qu'une lisière qui participent au caractère bocager de la zone. Dans la prairie subsiste une ancienne mare agricole aujourd'hui très dégradée en raison du piétinement par le bétail, entourée de trois vieux saules non entretenus et très mal en point. Côté Est, une dépression allongée faisant penser à un ancien bras mort de l'Ourthe (UG1), lui aussi gravement affecté par le piétinement du bétail, s'étire au pied du versant boisé.

La prairie de haute valeur biologique (UG2) est située en surplomb sur une ancienne terrasse alluviale et présente un faciès de prairie maigre. La prairie est presque totalement enclavée dans un bois.

FAUNE REMARQUABLE

Le site présente essentiellement un intérêt pour les chauves-souris. Au moins six espèces fréquentent la Grotte Bohon dont l'entrée est située à une centaine de mètres. Une grille interdisant aujourd'hui l'accès à la cavité afin d'y assurer le calme, sa fréquentation par les chiroptères devrait augmenter à l'avenir.

Toutes les prairies de fond de vallée à hauteur du méandre resserré de l'Ourthe à Bohon sont utilisées comme terrain de chasse, dont l'intérêt sera d'autant plus important que ces espaces sont exploités extensivement et pourvus d'éléments bocagers de qualité.

ETAT GENERAL DE CONSERVATION

La prairie de haute valeur biologique couverte par une UG2 n'est actuellement pas dans un bon état de conservation, en raison principalement des conditions d'exploitation qui ne sont pas favorables. L'AGW de désignation du site BE34003 du 14 avril 2016 est paru au Moniteur belge le 29 juin 2016 ; les mesures préventives particulières de gestion applicables dans ce site Natura 2000 sont entrées en application le 31 décembre 2016. Ces mesures auront pour effet d'extensifier le pâturage sur cette parcelle, ce qui devrait permettre à la flore de se diversifier et à l'intérêt écologique général de s'améliorer.

Dans la prairie de liaison couverte par une UG5, la mare et le bras mort sont gravement affectés par le piétinement du bétail.

ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

A l'entrée de la prairie située dans le méandre de l'Ourthe, une plage de balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*) prospère à proximité de l'ancien bras mort.

CADRE 4 : MESURES GENERALES DE GESTION

AMELIORATION ET CONSERVATION DES HABITATS ET ESPECES

Vu leur statut Natura 2000, tant l'UG2 que l'UG5 mériteraient d'être exploitées de manière moins intensive afin de permettre le développement d'une flore plus diversifiée. La mare sera restaurée et clôturée afin d'être protégée du bétail. Les saules seront entretenus et replantés si nécessaire. La dépression humide au pied du versant boisé sera recreusée aux endroits où elle s'est comblée ; son contact direct avec l'Ourthe sera éventuellement rétabli. Une clôture sera ensuite installée suffisamment en retrait pour ménager une zone tampon avec la prairie pâturée. La lisière sera entretenue afin de remettre cet ancien bras mort en lumière. Ces mesures auront pour effet d'augmenter la biomasse des insectes et d'améliorer ainsi l'attrait de cette zone de nourrissage des chauves-souris.

Le passage du bétail dans le bois entre les 2 prairies sera fermé, sinon clôturé afin de canaliser le passage des animaux.

Une intervention est requise en vue d'éradiquer la station de balsamine de l'Himalaya. Si d'autres plantes exotiques s'implantent, elles seront également combattues.

ACCÈS DU PUBLIC

La réserve ne sera pas accessible au public. Seules les personnes disposant d'une autorisation, accompagnées du personnel du Département de la Nature et des Forêts ou d'une personne mandatée par cette administration seront autorisées à y pénétrer. Bordée par un chemin, un panneau d'information et de sensibilisation pourrait être installé à l'entrée de la réserve.

DÉROGATIONS CONCERNANT LES ESPÈCES ANIMALES

La gestion des populations animales est autorisée par dérogation à la loi sur la conservation de la nature car ces populations peuvent dans certains cas présenter une menace pour les objectifs de conservation de la réserve.

IMPACT PAYSAGER

Le méandre de l'Ourthe où se trouve la réserve naturelle présente un grand intérêt paysager qui sera renforcé par l'entretien et la gestion des éléments bocagers : ripisylve, lisières, bouquets et arbres isolés.

CADRE 5 : ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PLAN PARTICULIER DE GESTION

L'enquête publique a été réalisée par la commune de Durbuy du 13 juin 2022 au 14 juillet 2022.

Les observations émises par M. et Mme ADAM-ROSSIGNON ont été prises en compte et peuvent être synthétisées de la manière suivante :

OBJETS DE LA RÉCLAMATION	RÉPONSES AUX RÉCLAMATIONS
Soutien au projet, regret que tout le méandre ne soit pas placé en RND.	

Annexe : Liste des parcelles cadastrales

Parcelles cadastrées ou l'ayant été :

commune	division	section	lieu-dit	n° parcelle	surface (ha)
Durbuy	2	A	Sur Herrouy	323 A	0,1780
Durbuy	10	D	Rinze	1018/02	0,0230
Durbuy	2	A	Cherrony	315 B	2,1300
Durbuy	2	A	Sur Herrouy	325 B	0,6330
Durbuy	2	A	Cherrony	315 C	0,2998
Durbuy	2	A	Herriuy	317	0,0630
surface totale (ha)					3,3268
Surface cadastrale totale : 3 ha 32 a 68 ca					